

## Espaces sensibles

Nous trouvons sur le territoire de la commune de Saint-Victor des Oules différentes zones qui participent à la valorisation, la protection et / ou la mise en œuvre de dispositions vis-à-vis du paysage. Nous trouvons :

### \* Forêt

La commune possède une forêt soumise au régime forestier d'une superficie de 6 ha 92 a 25 ca.

Monsieur le Préfet du Gard, dans le cadre du Porté à Connaissance (annexe 6), via la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, nous rappelle qu'en application des articles L.311 et L.312 du Code Forestier, les défrichements sont soumis à autorisation préalable

### \* A.O.C.

La commune de Saint - Victor des Oules fait partie des aires d'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) "Pélardon".

### \* Z.N.I.E.F.F. et Z.I.C.O.

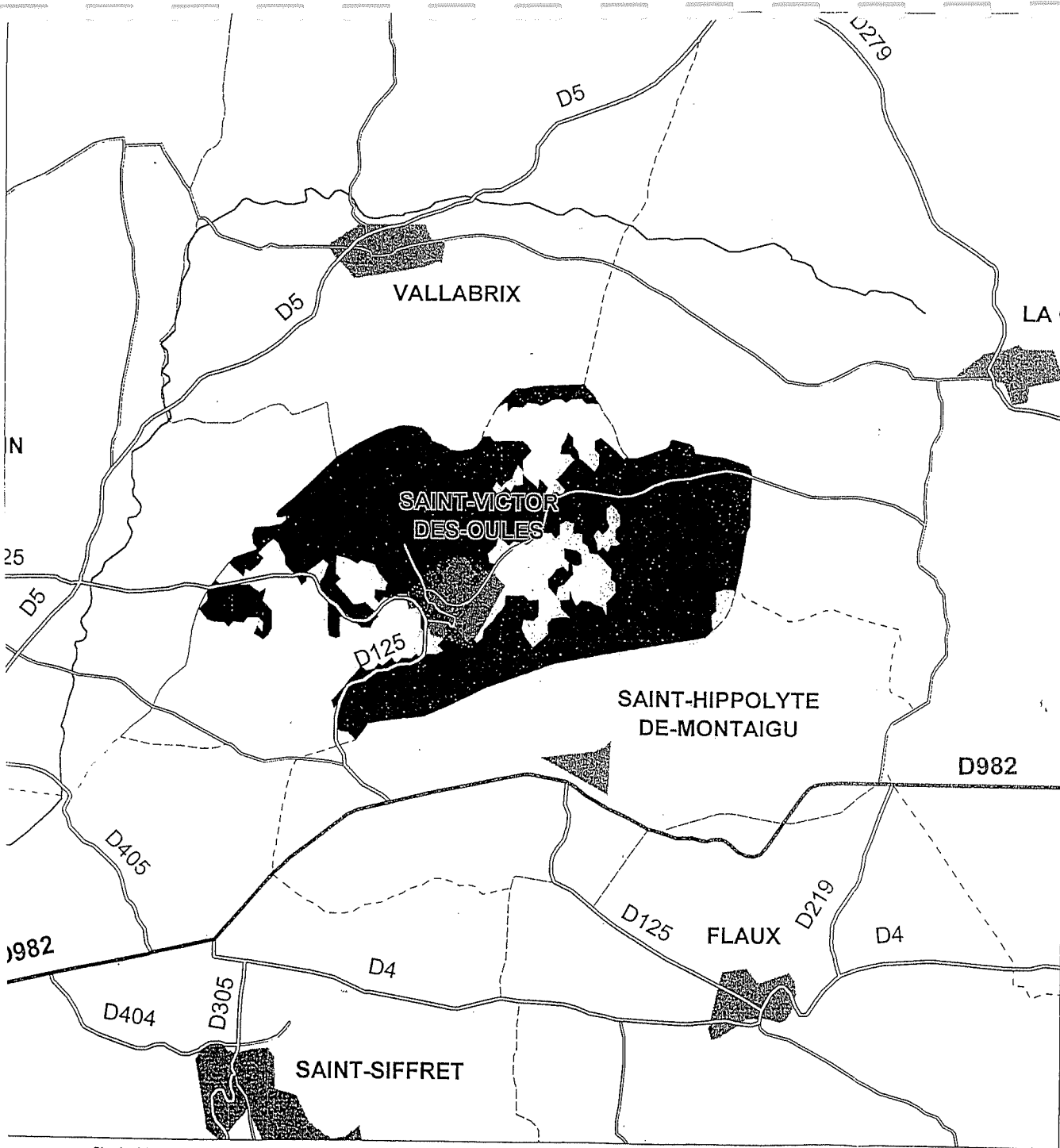
Il n'existe pas aujourd'hui sur le territoire de la commune de Saint - Victor des Oules de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et de Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).

### \* Captage

La commune dispose d'un captage d'eau, situé au lieu - dit "La Boissière", parcelle n°530, section A.

Un périmètre de protection immédiat a été établi, ainsi qu'un périmètre de protection rapprochée. Ce dernier représente une surface d'environ 16 hectares.

Un arrêté de la préfecture de Gard, de déclaration d'utilité publique du 17 novembre 1992 protège le captage.



COMMUNE DE SAINT-VICTOR-DES-OULES

Zones à l'intérieure desquelles une autorisation de défrichement est éventuellement nécessaire pour permis de construire



1 / 25 000



Demandes d'autorisation de défrichement à formuler

## Perception du site

La découverte de l'agglomération s'effectue par des vues dynamiques (routes et chemins). Le village est perçu en arrière plan du vallon cultivé dans un horizon fermé sur les crêtes naturelles et arborées du plateau.

Les vues d'approches sur les espaces construits ne nous permettent jamais d'obtenir une vision globale et claire de Saint-Victor des Oules et du château. Même si notre perception est dominante. Mais, que nous arrivions du Nord, du Sud ou de l'Ouest, le seul élément perceptible et signifiant est toujours le clocher de l'église (repère urbain perçu).

La localisation et la physionomie de la végétation en limite urbaine nous masque toujours une partie importante du bâti. A contrario au lieu-dit "Mas Nivard", les différentes constructions échappant à cette luxuriance prennent rapidement une importance qu'elles ne méritent pas, car elles forment un ensemble hétéroclite. L'écran visuel végétal a pourtant l'avantage de délimiter clairement les espaces, qu'ils soient du type urbain ou du type agricole. Le promeneur conserve une lecture harmonieuse et une compréhension simple de l'occupation spatiale.

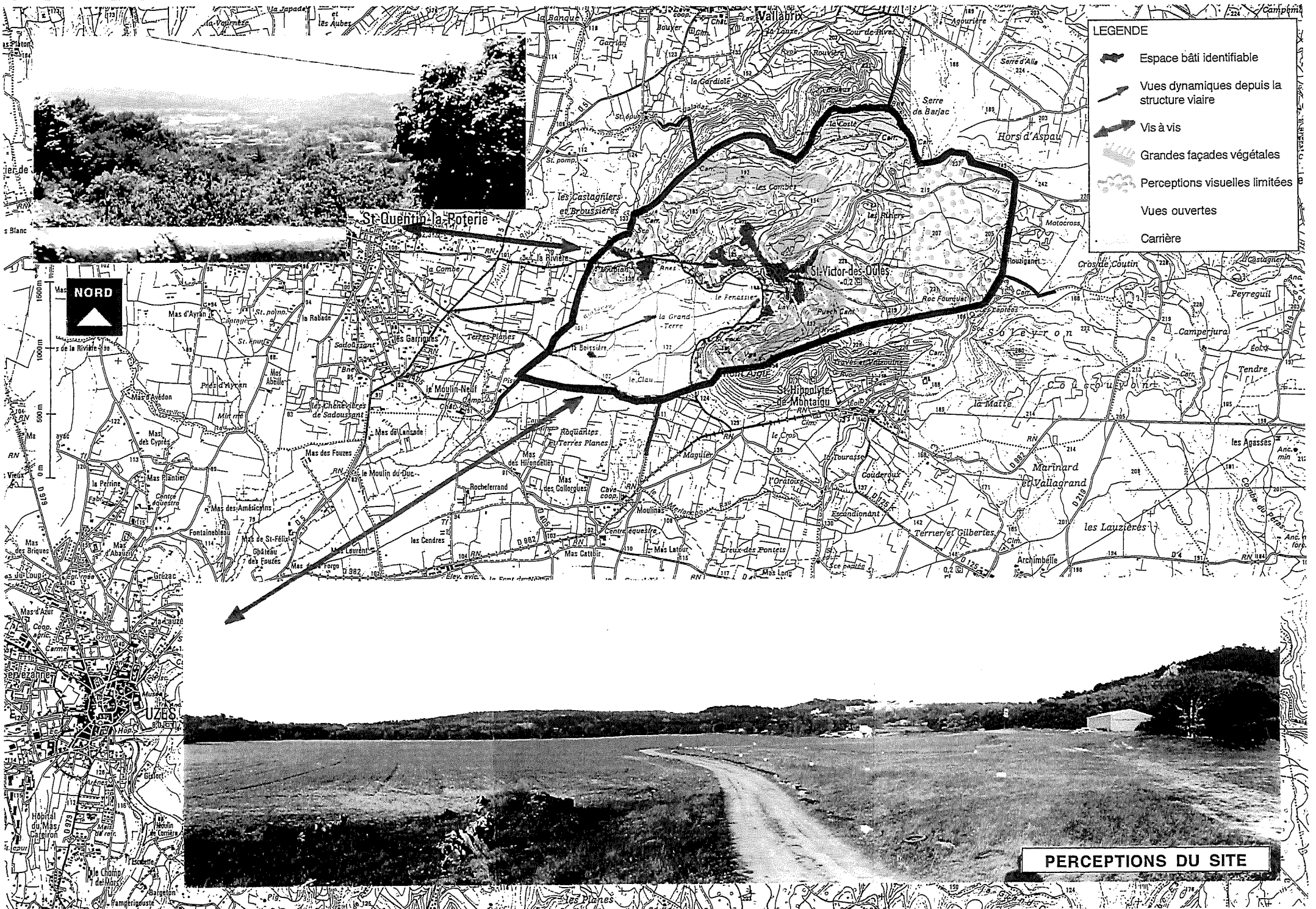
Lorsque nous empruntons les chemins aux Nord et à l'Est du village, nous sommes rapidement confronté à l'urbanisation ressentie. Ces lieux sont variés, de l'habitation en sous bois à la constructions en clairière. Le point positif est la presque invisibilité des quartiers depuis les routes principales. Sur le plan du paysage, le développement de la construction sur ce lieu est celui qui offre le moins de contrainte.

Pour conserver cette impression, les futures constructions ne devront pas dépasser la hauteur de celles déjà présente. De même, il ne serait pas judicieux que l'évolution de l'urbanisation pousse la future population à construire sur les contreforts du plateau, comme au niveau du parc.







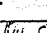
Ainsi, la physionomie générale de Saint-Victor des Oules restera cohérente. A savoir, la sensation d'un village compact avec une croissance par densification.

Les différents cheminements provenant du plateau des garrigues, offrent par moment des promontoires avec aussi des points de vues belvédères sur l'agglomération.

Depuis la plaine agricole et le village, il nous est aussi possible d'apercevoir la silhouette de l'agglomération d'Uzès. Au titre du paysage ceux-ci est un point positif supplémentaire.



**LEGENDE**

-  Espace bâti identifiable
-  Vues dynamiques depuis la structure viaire
-  Vis à vis
-  Grandes façades végétales
-  Perceptions visuelles limitées
-  Vues ouvertes
-  Carrière



**PERCEPTIONS DU SITE**

\* Depuis la R.D. n°125

Nous sommes sur la voie de communication la plus importante de la commune. Elle distribue la quasi totalité des secteurs bâtis, à l'exception du lieu-dit "la Boissière". Elle est la seule à avoir un réel caractère départemental.

Du village de Saint-Victor des Oules, nous ne devinons généralement que les toitures des constructions, le clocher de l'église et le lieu-dit "Le Fenassier" avec son magnifique alignement de platanes.

Effectivement, le village nous reste caché en raison de l'importance du parc entre la route et le château. Le parc doit être protégé de l'urbanisation en raison de sa localisation et de la qualité et de l'importance des végétaux (arbres de hautes tiges, murs de clôture).

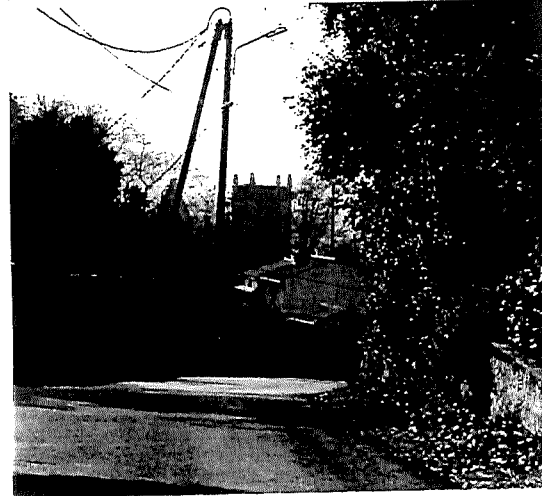
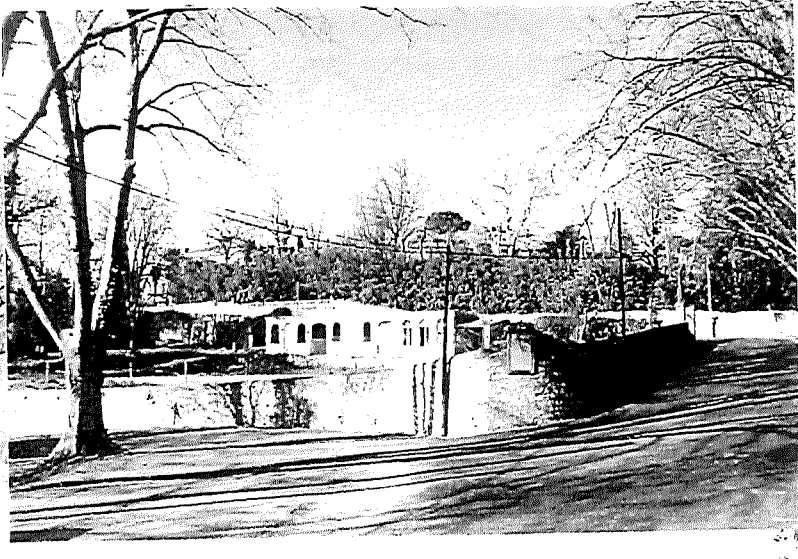
A l'inverse, il est dommage que l'urbanisation récente au lieu-dit "Mas Nivard", n'est pas prévue une végétalisation de la voirie. Cette végétation aurait réduite l'image hétéroclite de ce nouveau quartier.

### Conclusion

Quelle que soit l'approche, on perçoit en premier la silhouette du clocher de l'église de Saint-Victor des Oules. De la plaine, les étendues de vignes et de cultures permettent d'apprécier l'échelle humaine du paysage, tandis que les garrigues soulignent les reliefs du site.

Le vallon tient également un rôle déterminant dans la perception de l'agglomération et pour la lecture du paysage. C'est un espace dégagé composé de parcelles généralement allongées repoussant visuellement le village en tête des versants du plateau des garrigues. Il est ainsi protégé des vents dominants.

Indéniablement, nous sommes dans un paysage possédant tous les différents caractères du monde agricole, et toujours agricole.



VUES D'APPROCHES

## Images du village

Le village de Saint-Victor des Oules est implanté sur les contreforts du plateau des garrigues, à l'aplomb du vallon cultivé. On est en présence d'un paysage agraire façonné et modèle, résultant des exploitations séculaires du site par l'homme.

### \* Les versants

Recouverts d'un tapis à dominance de garrigue arborescente et de pins, il délimite le site du village, sur sa quasi-totalité, et délimite les parties humanisées des lieux.

A souligner la présence d'un parc entre la plaine et le centre historique, celui-ci est constitué notamment d'arbres de hautes tiges, comme les platanes, les micocouliers, ... et les marronniers. Le parc, espace de fraîcheur et de calme participe aussi à cette délimitation du centre historique. Le parc du château dans le prolongement du premier, participe également à cette impression.

### \* La plaine

Les parcelles cultivées sont de formes variées, trapues ou allongées, et suivent globalement le parcellaire cadastral. Elles sont accessibles par des chemins encadrés de talus parallèles arborés et de haies.

Les espaces cultivés donnent l'échelle humaine du paysage et apportent toute une variété de vignes, de vergers ou de cultures. Cependant, quelques parcelles sont mises en jachères ou abandonnées en friches.

Les grandes vues panoramiques sur le village dans sa gangue végétale sont d'une qualité indéniable. Elles doivent être préservées.

### \* L'espace urbain

Le site historique du village se distingue très clairement de l'urbanisation récente. Le centre ancien a conservé une cohérence d'ensemble qui s'oppose au caractère étioilé des extensions contemporaines et ce, grâce au maintien d'espaces libres et non bâtis. Il n'y a pas de relation clairement établie. Chaque quartiers tournent le dos à l'autre est fonctionne séparément.

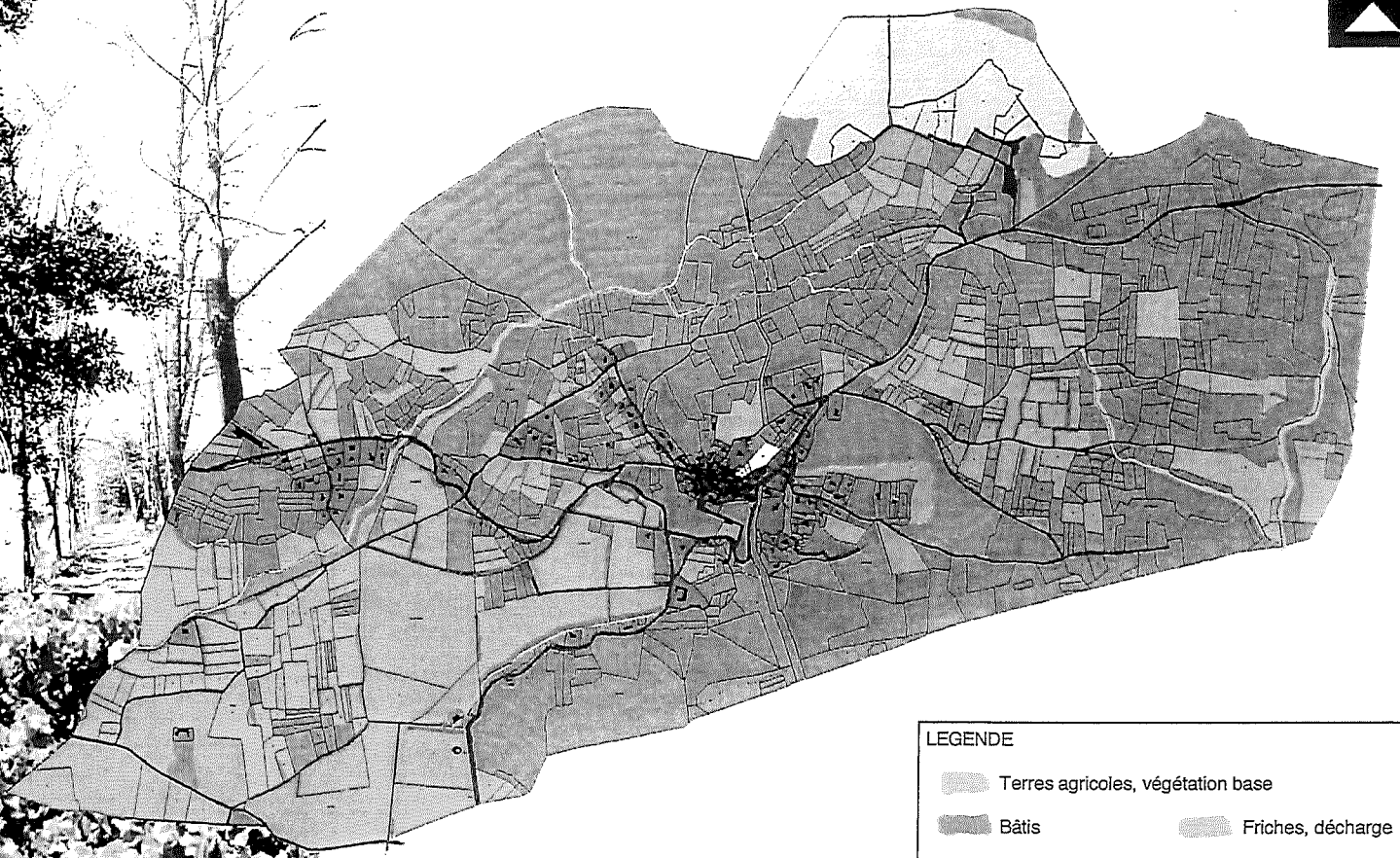
L'urbanisation du village s'est développée en s'appuyant sur le réseau en étoile de la voirie par des extensions linéaires au gré d'opportunités foncières, sans aucune volonté de maîtrise spatiale cohérente et par une absence évidente de tout contrôle. Le risque est de voir apparaître des friches dans les espaces centraux des ensembles parcellaires. Il y a un réel risque d'être dans un futur proche dans l'impossibilité d'exploiter les terrains concernés par ce phénomène.

Dans le même esprit, le mitage incontrôlé du paysage par cette "libre" urbanisation est bien perceptible au Nord (vers le cimetière) et à l'Est de l'agglomération. Les extensions se composent principalement d'habitations individuelles isolées bâties sur d'anciennes parcelles cultivées ou boisées, aux formes, tailles et dimensions inégales, transformées en l'état en "terrain à bâtir". Cela n'est fait sans aucune organisation globale maîtrisée et en l'absence de règles d'implantation, de densité, de volumétrie et d'homogénéité.

D'autre part, cette désorganisation spatiale est également ressentie par l'implantation aléatoire de quelques bâtiments.

Le centre ancien a pu conserver son unité et son caractère dans son ensemble. Les immeubles d'un ou deux étages sont organisés à l'alignement le long des quelques rues. Ces rues étroites montent progressivement depuis la mairie jusqu'au limite de la garrigue. Cependant, son homogénéité est fragilisée par l'abandon de quelques édifices.

Les points de vue du centre ancien sont très intéressants car ils représentent et témoignent de l'image d'un village agricole, où l'on y retrouve le repère urbain important que représente le clocher de l'église.



LEGENDE	
	Terres agricoles, végétation base
	Bâtis
	Garrigues, bois, ...
	Friches, décharge
	Carrière



**OCCUPATION DES SOLS**

## Les marqueurs végétaux

L'objectif de ce chapitre n'est pas de lister l'ensemble des végétaux que nous croissons sur le territoire communal (sauf garrigue) ou dans la région. Mais, il est destiné à sensibiliser sur la lecture d'un paysage, de comprendre mieux celui-ci et dans le cadre de l'évolution naturelle des choses, y puiser du sens.

Le centre ancien de Saint-Victor des Oules et ses écarts où s'organise le patrimoine bâti le plus important, sont soumis aux influences méditerranéennes. Ainsi l'ensemble d'habitations (maisons de village, bâtiments agricoles, ...) et de constructions (cimetières, puits, portails, ...) sont très souvent accompagnées de marqueurs végétaux. Cette association participe également au paysage, elle frappe le promeneur qui traduit et décrypte ces signes. Sont-ils là pour faire de l'ombre et protéger du vent, produire des fruits, de la beauté, ... ou tout simplement une odeur ? Et comme le symbolise si bien un proverbe provençal "L'arbre qui ne porte pas de fruits, prête au moins son ombre".

Comme nous pouvons le remarquer sur la planche photographique ci-après, celle-ci nous montre quelques exemples où la végétation accompagne l'urbanisation et les bâtiments. Le plus répandu est le cyprès, il est le marqueur le plus facilement identifiable. Nous le trouvons aussi bien comme arbre sentinelle (entrée d'une propriété, limite foncière, ...) élément décoratif des jardins (alignement) et bien sûr, symbole d'immortalité et de résurrection<sup>5</sup> (cimetière).

Mais, nous rencontrons aussi d'autres végétaux consacrés<sup>6</sup> comme le laurier, la vigne et l'olivier ou bien le micocoulier qui accompagne de nombreuses chapelles et églises de la région de Remoulins. Il existe aussi ceux qui sont les parures des maisons, comme la treille et la vigne vierge, ... ou bien ceux qui nourrissent l'homme et l'animal, comme le figuier (arbre sacré chez les Grecs, symbole d'abondance et de fécondité), l'amandier (arrivé au V<sup>ème</sup> siècle dans le midi de la France), ... ou le mûrier (introduit au XII<sup>ème</sup> siècle).

Nous constatons aussi la présence d'arbres arrivés au XVII<sup>ème</sup> siècle en France utilisés notamment comme marquer social, de végétalisation d'espace public ou le long de la voirie. Nous avons l'acacia, le platane et le marronnier. Ces arbres ont remplacés l'orme (souvent appelé ormeau) confronté à la maladie (la graphiose) depuis probablement le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il est indigène de la région et poussait à peu près partout. Il a été aussi autrefois dans les villages au centre de la vie sociale<sup>7</sup>.

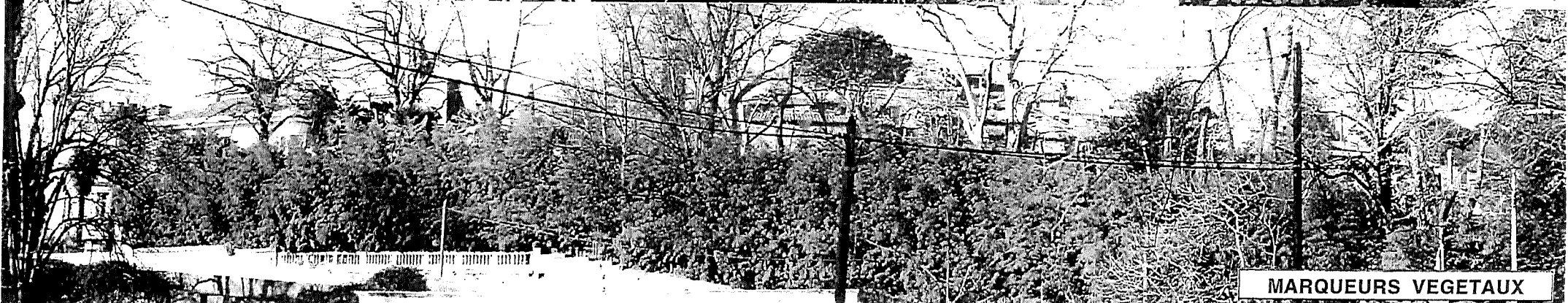
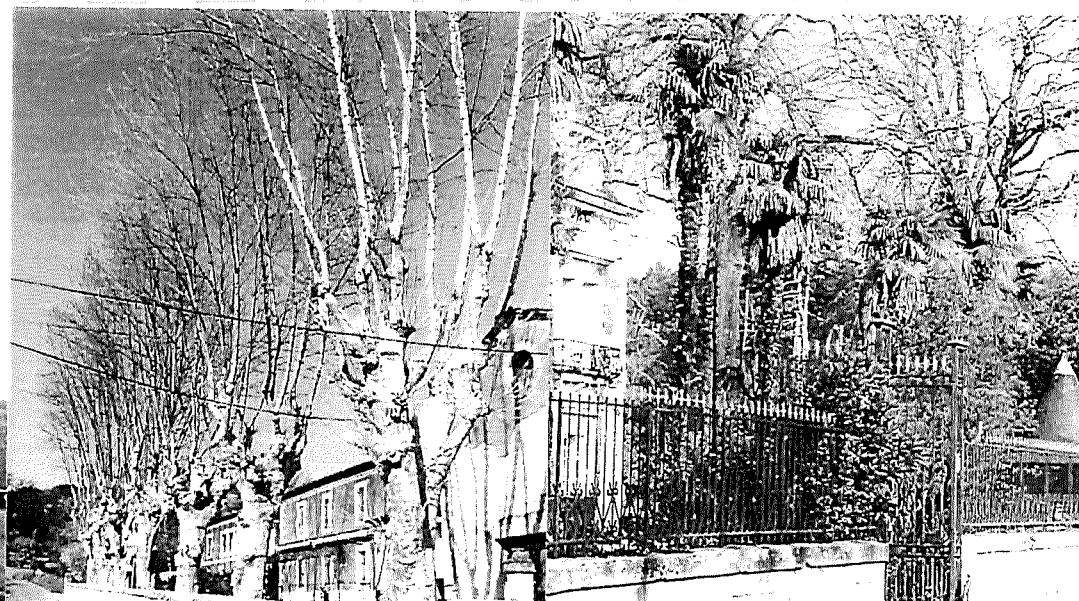
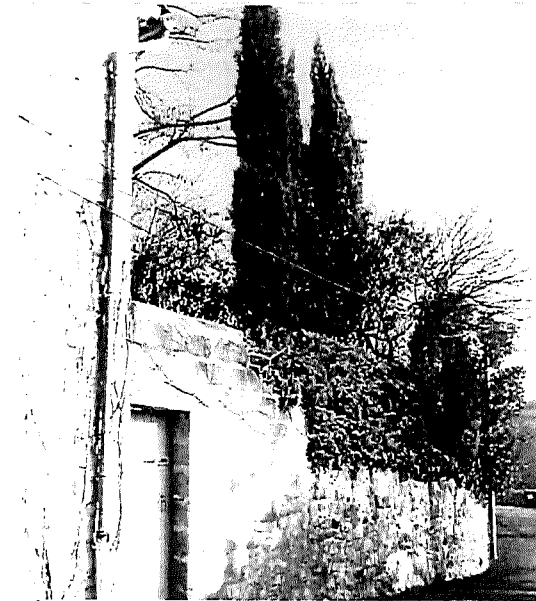
<sup>5</sup> Arbre associé au culte de Pluton, dieu du monde souterrain, chez les Grecs, tout comme il était le symbole de la mort chez les Perses.

<sup>6</sup> "Nous foulons un sol consacré si j'en crois le laurier, l'olivier et la vigne qui le couvrent" - Sophocle (Oedipe à Colone)

<sup>7</sup> "L'orme était l'arbre favori de nos ancêtres, et c'est sous son ombrage qu'ils aimaient à se réunir pour délibérer des choses même les plus importantes" - Dictionnaire Provençal - Français de Honnorat - éd. 1845.

Notre région du midi a également adopté des enjoliveurs de façade ou d'accueil comme la glycine avec ses grappes mauves de fleurs très denses, le rosier banks qui fleuri en avril / mai de petits pompons blancs cassés ou jaunes vifs , la bignone exhibant ses trompettes couleur de feu, le renouée aux fleurs blanches, ....

Il nous est donc possible de faire autrement que le voisin, de planter des haies mélangées, d'arborer une place, d'accompagner un bâtiment, ... en conservant la notion de jardins méditerranéens.



MARQUEURS VEGETAUX

### 3.1.3 - ANALYSE URBAINE

#### Répartition et datation du bâti

Le vieux village conserve, à ce jour, une morphologie identique à celle reportée sur le cadastre Napoléonien, achevé en 1817.

Seules quelques constructions ont été démolies dans la période précédant la construction du château.

Le village n'a pas connu de développement radioconcentrique ou rayonnant. Le vieux village conserve sa morphologie alors que, de façon disparate, les constructions s'implantent sur le territoire communal, le long des chemins existants.

Ce phénomène de mitage est renforcé ensuite par la formation du "Hameau de Fourquier" dont la distance depuis le vieux village laisserait apparaître son appartenance à l'entrée de la commune voisine.

La répartition et la datation du bâti pourraient être dissociées en deux temps :

- La fin du XIX<sup>ème</sup> : le vieux village
- Le début du XX<sup>ème</sup> : le reste du village

Il est à mettre en exergue que, de nos jours, ce phénomène de mitage pose deux types de problèmes :

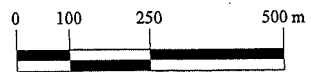
- Coût de l'équipement en réseaux, de ces habitations éloignées, à la commune
- Problèmes d'extension de zones, de mise à disposition de nouvelles zones constructibles

Le rythme de développement au regard des enregistrements de dépôts de demande de permis de construire, depuis 1997 est de :

- 4 maisons à usage d'habitation par an
- 1 hangar par an

Cette analyse confirme le chiffre de l'INSEE concernant le taux d'accroissement de la population. La régularité du nombre de permis de construire déposés laisse apparaître une demande régulière et une faible capacité à bâtir du territoire (parcelles disponibles dans les zones constructibles du MARNU).

La commune, au travers de la carte communal, confirme son vœu de maintenir le rythme d'accroissement actuel et ce pour les années à venir.



REPARTITION DU BATI